

## Délibération D 2024-03

**Objet : Budget Primitif 2024 CCAS**

**Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :**

*Le Conseil d'Administration,  
Sur proposition de sa Vice-présidente*

*Approuve le budget primitif pour l'exercice 2024, du Centre Communal d'Action Sociale, tel que figurant au document budgétaire joint en annexe*

*Arrête aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :*

### *I - en Section de Fonctionnement*

#### Dépenses

##### *Chapitre - Libellés chapitre*

<i>011 - charges à caractère général</i>	1 134 100€
<i>012 - charges de personnel et frais assimilés</i>	4 179 300€
<i>65 - autres charges de gestion courante</i>	144 600€
<i>67 - charges exceptionnelles</i>	1 000€

-----  
ASDS 2024 5 459 400€

#### Recettes

##### *Chapitre - Libellés chapitre*

<i>74 - dotations et participations</i>	5 409 400€
<i>75 - autres produits de gestion courante</i>	50 000€

-----  
5 459 400€

### *II - en Section d'Investissement*

#### Dépenses

##### *Chapitre Libellés chapitre*

<i>16 - emprunts et dettes assimilées</i>	1 000€
---	--------

-----  
1 000€

#### Recettes

##### *Chapitre Libellés chapitre*

<i>16 - emprunts et dettes assimilées</i>	1 000€
---	--------

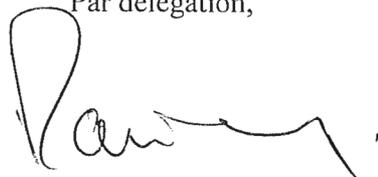
-----  
1 000€

*Autorise sa vice-présidente à solliciter :*

- *Après de la Ville de Strasbourg, une subvention d'équilibre d'un montant de 1 956 000€ destinée à assurer la gestion des activités, structures et actions à mener pour son compte et une subvention d'un montant de 356 000€ liée à la prise en charge de la gestion qui lui a été confiée, de la T'rêve*
- *Après de l'Eurométropole, une subvention d'équilibre d'un montant de 2 366 000€ pour assurer la gestion des activités et structures relevant de la compétence « hébergement d'urgence et temporaire »*

Strasbourg, le 26 mars 2024

Par délégation,



Floriane VARIERAS  
Vice-présidente

Rendu exécutoire après transmission  
au contrôle de légalité préfectoral

le :

27 MARS 2024

et affichage au centre administratif

27 MARS 2024